

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CLOS SAINT MARDS ET RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de Madame CARON Marie en date du 22 avril 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 5, clos Saint Mards à Pont-Audemer.

## ARRÊTE

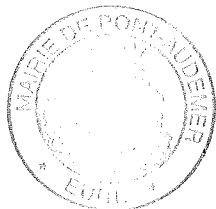
Article 1 : Madame CARON Marie est autorisée à stationner un véhicule immatriculé AT-916-KW sis rue de la République à proximité du 5, clos Saint Mards à Pont-Audemer sur les places autorisées à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le samedi 26 avril 2025, de 8 heures à 14 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 25 avril 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame CARON Marie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.



Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

  
Richard DUCLOS